

Événement



●●●
EMT Bâtiment et EMT Routes ont sollicité l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, alors qu'EMT a demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Immobilier

Alliances tourne enfin une page difficile ?

● **Alliances met EMT Bâtiment et EMT Routes en procédure de liquidation judiciaire, EMT en procédure de redressement judiciaire et annonce un retour aux bénéfices dès 2016.**

L'information qui circulait ces derniers jours au sujet des filiales d'Alliances a été confirmée. Le promoteur immobilier vient de préciser, par le biais d'un communiqué de presse, sa volonté de se désengager de son pôle BTP. Alliances souhaite ainsi se recentrer sur son core business qu'est la promotion immobilière, afin d'accélérer sa restructuration. Le recours auprès du Tribunal de commerce de Casablanca a bel et bien eu lieu. Cependant, si EMT Bâtiment et EMT Routes ont sollicité l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, EMT a demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Ce recours en justice intervient comme dernière étape après que «les actions de restructuration menées par l'équipe dirigeante de ces sociétés ainsi que les négociations menées pendant la période de règlement amiable aient permis le règlement des plans sociaux indis-

pensables dans des conditions honorables mais n'ont malheureusement pas été suffisantes pour surmonter les difficultés auxquelles ces sociétés étaient confrontées et éviter l'ouverture de procédures collectives», est-il indiqué. Pour rappel, le redressement judiciaire a pour but ultime d'assurer la continuité de l'activité de l'entreprise, dans une perspec-

Le promoteur a remboursé près de 2 MMDH de sa dette bancaire.

tive de plan de redressement ou encore d'une cession de l'entreprise, alors que la liquidation judiciaire désigne en quelque sorte l'arrêt de mort de l'entreprise destinée à être liquidée (vendue par morceaux) pour rembourser les

créanciers. Autrement dit, à l'issue de ces recours, la destinée ultime d'EMT Bâtiment et d'EMT Routes est la dissolution et la radiation du registre de commerce, alors qu'EMT aura encore une chance de continuer à exister.

Résultats positifs dès 2016

Par ailleurs, pour ce qui est de l'impact de ces recours sur leur société mère, le management d'Alliances souligne que «ces décisions n'auront pas de conséquence sur l'activité de promotion immobilière du groupe Alliances qui évaluera, le moment venu, l'impact comptable de cette situation». Le groupe précise à juste titre qu'il sera en mesure de maintenir le rythme de réalisation de ses projets immobiliers suivant le calendrier initial de livraison. En 2016, sont ainsi prévues les livraisons des projets en

cours de développement, dont entre autres, le Clos des Pins, Sindibad, les Terrasses Dar Essalam, Villas des Prés, Louisia et Chellalate. Hormis les chantiers, le promoteur précise avoir remboursé près de 2 MMDH de sa dette bancaire, la réduisant ainsi de près de 50%. Pour ce qui est de la dette privée, le processus de sa restructuration est bien avancé et devrait aboutir à sa réduction d'environ 2,2 MMDH. «Le reste de la dette privée fera l'objet d'un reprofilage dont le mécanisme et les caractéristiques de mise en œuvre sont aujourd'hui en cours de discussion avancée avec les parties prenantes, la finalisation de cette opération devant se faire au cours du premier trimestre 2016», assure Alliances, avant de préciser que toutes ces actions permettront de renouer avec la profitabilité dès 2016.

Réorganisation

Dans le but d'accompagner cette restructuration, le promoteur a mis en place une nouvelle gouvernance basée sur cinq organes clés à savoir le Conseil d'administration, dans lequel siègent deux nouveaux membres indépendants, le Comité d'audit, présidé par un administrateur indépendant, le Comité des nominations et rémunérations, le Comité exécutif et le Comité d'investissement. Cette nouvelle gouvernance se caractérise principalement par une délimitation précise des rôles et responsabilités du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. Pour rappel, Alliances avait acquis en 2009, en partenariat avec le fonds MIF, des participations dans les sociétés EMT et Somadiaz. La famille propriétaire historique de ces sociétés a gardé une partie minoritaire. Les sociétés de construction devaient accompagner les grands chantiers du royaume et disposaient dans ce cadre d'une large autonomie dans leurs différents champs d'intervention. Confrontées à une conjoncture économique morose (voir www.leseco.ma), les sociétés de construction ont enregistré une forte baisse de leurs activités et, par là même, une détérioration de leur situation financière. ●

PAR SARA BAR- RHOUT
 s.barrhout@leseco.ma